

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2022

Présents :

BESLON Laurent	HERMON Jean-Pierre
DE SAINT JORES Sylvain	HOREL Jacques
DEDIEU Alain	HUE Thierry
DELANGLE Emilie	LAMOUREUX Anne
DELARUE Céline	LARCHER Hélène
DESMONTS Catherine	LAVEILLE Denis
DOUARD Christelle	LEBOUTEILLER Mélanie
DUMOTTIER Angélique	LEBRETON Sébastien
FOULON Franck	LEGLINEL Lydie
GATE Denis	MEISS David
GAUMONT Nicole	RICHARD Michel
	RICHARD Jocelyne

Absents

Mélanie LEBOUTEILLER ; Denis GATE

Pouvoirs

Denis GATE à Mélanie LEBOUTEILLER

Nombres de membres			
Afférents	Présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de voix pouvant s'exprimer.
23	21	1	21

Secrétaire de séance : Lydie LEGLINEL

Ouverture de la séance par M. le Maire à 20 heures

1) Lecture succincte et Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 14 décembre 2021

Observations : Aucune

Pour : 19	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

2) Finances

Rapporteur : Franck Foulon

Arrivée de Angélique Dumottier à 20h16

- Subventions aux associations

Présentation des propositions faites par la commission Finances réunie le 17/12/2021

Validez-vous les propositions faites par la commission Finances ?

Pour : 20	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

Association	2022 Montant
Associations champ d'action "Tessy-Bocage"	9026 €
Au Son d'Euh LO	1 500,00 €
Donneurs du sang de Tessy	80,00 €
Amicale de l'école Publique TSV	2 43600 €
Association ADN -UTOPIK	2 130,00 €
Banque Alimentaire	110,00 €
Les gars d'ici ou d'ailleurs	100,00 €
Les amis des bambins Pont-Farcy	720,00 €
Reflet d'un instant	150,00 €
CAPA 1827	150,00 €
PISTIL	1 000,00 €
Les soudeurs du cœur	150,00 €
ES TORIGNY	500,00 €

Associations -champ d'action départementale	100,00 €
APEI Centre Manche	100,00 €

Associations - Fonds sociaux	
Ligue de l'enseignement de Normandie (GENERIC)	Accord de principe
Fonds de solidarité pour le logement	Accord de principe
Fonds d'aide aux jeunes	Accord de principe

Associations - champs d'action nationale	100,00 €
Ligue contre le Cancer	100,00 €

Observations :

ES Torigni : 4 courses sur 2022 – Championnat

Les soudeurs du cœur : Il faudrait des animations sur la commune.

Le Comité des Fêtes PF est sans subvention puisque sans besoin spécifique. Pourra être reconsidéré si quelque chose venait à s'organiser. (Possible date : au 12 mars baby-foot + endurance)

○ Ouverture de crédits d'investissement pour 2022

L'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que jusqu'au vote du budget primitif, l'ordonnateur (maire ou président) peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (sans prise en compte des crédits afférents au remboursement de la dette).

Cette délibération doit obligatoirement préciser le montant et l'affectation des crédits.

Cette autorisation de mandatement doit expliciter les dépenses envisagées, ce qui induit un détail au niveau de l'article. Il faut donc comprendre par « affectation », la détermination des dépenses d'investissement autorisées et la ventilation des sommes correspondantes aux chapitres et articles budgétaires d'imputation. Les « crédits ouverts au budget précédent » comprennent l'ensemble des inscriptions du budget primitif, du budget supplémentaire et des décisions modificatives. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption

Pour mémoire les dépenses réelles d'investissement du budget primitif 2021 et des décisions modificatives s'élèvent au total à 923 920 €, non compris le chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées ».

Sur la base de ce montant, les dépenses d'investissement peuvent ainsi être engagées, liquidées et mandatées dans la limite d'un montant de 230 980 €.

Le Conseil municipal est saisi afin d'autoriser M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget principal, avant le vote du budget primitif 2022, dans la limite d'un montant de 230 980 €, selon la répartition ajustée suivante :

- pour le chapitre 20 : 250€,
- pour le chapitre 204 : 53 616 €,
- pour le chapitre 21 : 177 114 €,

Autorisez-vous M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget principal, avant le vote du budget primitif 2022 ?

Pour : 20	Contre :	Abstentions :
------------------	-----------------	----------------------

○ Devis robot tonte

Investissement pour la tonte du terrain foot principal.

Présentation par Laurent et Franck

Le test réalisé et un sondage auprès d'autres clubs valident le choix du robot. Il est nécessaire de s'équiper de 2 appareils compte-tenu de la surface à traiter. Sur les 2 devis reçus, le moins cher, Jamotte a été retenu.

L'agglo finance le temps de travail (36 passages à 22€/heure, soit 1500€/an. Quels que soient les moyens engagés en termes de personnel et outils)

Autorisez-vous M. le Maire à signer le devis de robot-tonte ?

Pour un montant de 12 596,09 euros HT (15 115,31€ TTC)

Pour : 21	Contre :	Abstentions :
------------------	-----------------	----------------------

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Sous-préfet vient d'adresser un courrier à la commune lui indiquant qu'il doit y avoir une nouvelle répartition des bureaux de vote en raison du découpage des circonscriptions législatives.

Il faut donc une nouvelle organisation :

⇒ Délibération concernant les périmètres de bureaux de vote et de leurs emplacements

Pour les élections législatives, la préfecture nous a annoncé que la loi n'a pas modifié les limites des circonscriptions législatives donc les habitants de Pont-Farcy et Pleines-Cœuvres voteront pour le député du Calvados.

Attention, c'est du fait de la loi (qui date de 2009) et non du fait de la commune

Date à retenir : Présidentielles : 10/04 et 24/04 ; Législatives : 12/06 et 19/06

1 bureau de vote dans chaque commune :

- PF : Salle des fêtes
- Tassy : Mairie
- Fervaches : Salle des fêtes

Pour tenir les bureaux de vote et pour le dépouillement, un appel à la population et la mobilisation de tous seront nécessaires.

Actez-vous les nouveaux emplacements des bureaux de vote ?

Pour : 15	Contre : 4	Abstentions : 1
-----------	------------	-----------------

4) Patrimoine

- Offre d'achat de la mairie de Pont-Farcy

Rapporteur : Monsieur le Maire

Une offre d'achat a été faite concernant la mairie de Pont-Farcy.

Lecture par monsieur le Maire

Observations : Une nouvelle offre d'achat a été reçue à l'agence Leclerc pour 65 000€. L'acquéreur souhaite faire des appartements en location. Michel propose de vendre à 70 000€ compte-tenu des travaux à prévoir, notamment pour l'accès.

Acceptez vous l'offre faite pour la mairie de Pont-Farcy ?

Pour : 20	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

- Lotissement MARPA de Pont-Farcy

Rapporteur : Monsieur le Maire

Arrivée de Thierry HUE – 20h55

Observations : Suite à donner au projet du lotissement de la MARPA de Pont-Farcy
Une étude avait été engagée pour le projet de lotissement pour un montant de 5000€.
Lot de 3 parcelles de 1100 m² ; Prix du m² : 38 à 40€
Seulement, il n’y a plus d’acquéreur pour le terrain qui a initié l’étude puisqu’il a changé d’avis.

La décision est prise de mettre une annonce dans les agences et voir si des demandes de constructions seront formulées jusqu’à fin août. (Condition : vendre au minimum 2 parcelles, au prix de 48000€ TTC chaque.

Quelle suite donnez-vous ?

Pour : 21	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

5) Aménagement du territoire : dispositif Atelier des territoires

Rapporteur : Michel Richard, Jocelyne Richard, Jacques Horel

Contexte :

L’objectif de la démarche

L’objectif est de faciliter l’émergence de stratégies partagées et innovantes pour un développement et un aménagement durable à partir :

- D’un travail de concertation et de construction avec les acteurs locaux ;
- Des projets en cours et des ressources propres – humaines (compétences, savoir-faire...), naturelles (paysages), agricoles (agropastoralisme, sylviculture, AOC...), économiques (entreprises, investissements...), matérielles (équipements, sites touristiques, patrimoine...) et immatérielles (esprit des lieux, culture, valeurs, réseaux...).

Le développement local comme objectif

L’Atelier des territoires part de projets existants, mais en fait aussi émerger de nouveaux qui s’appuient sur les potentialités du territoire. Bien plus, ces projets déterminent l’échelle d’intervention pertinente, quitte à rebattre les cartes des découpages administratifs. Il fournit aux acteurs une vision intégrée non pas pour une politique spécifique à telle ou telle catégorie de territoire, mais des principes d’aménagement conciliant développement et préservation.

Adaptées aux moyens financiers et humains du territoire, les initiatives et les solutions mises en évidence ou impulsées à l’occasion de l’Atelier concourent à un développement local réinventé davantage fondé sur :

- Des activités socio-économiques en adéquation avec les ressources du milieu naturel ;
- Une valorisation transversale des richesses du territoire au travers de filières nouvelles ou dans une logique d’économie circulaire, d’économie industrielle territoriale ;
- De nouveaux modèles économiques plus solidaires et responsables.

L’Atelier aide également à :

- Consolider des intercommunalités et gouvernances récentes ;
- Nourrir la réflexion engagée dans le cadre de schémas stratégiques comme le PLUI ou le SCoT ;
- Poser un autre regard sur le territoire en déprise ou sous l’influence de dynamiques métropolitaines ;
- Révéler ses potentialités et capacités pour enclencher un développement local maîtrisé ;
- Sortir de situations de blocage et de contraintes.

Ce faisant, l’Atelier concourt à créer les conditions pour que les élus et administrés se projettent ensemble sur un autre modèle de développement local.

Une dynamique de terrain

Élaboration des démarches

La stratégie s’élabore au fil d’un parcours exploratoire du territoire et de plusieurs séances de travail. Il ne s’agit pas de transposer des modèles préexistants ni des règlements, mais de partir des

potentialités du territoire, du vécu des gens et de conduire un processus itératif de concertation et de validation.

=> Dates à retenir : 7 et 8 février : ateliers des territoires

Coût 75 000 euros, étude payée par l'Etat.

Notre atelier serait un modèle : analyse du territoire, politique de gestion des territoires

1er jour : déambulation

2eme jour : tables-rondes

Axe de réflexion

Réfléchir sur la restauration collective (approvisionnement...)

Poursuivre l'idée d'offrir des services

Lien avec les communes voisines (mutualiser?)

Nous aider à imaginer le futur Tessy

6) Personnel communal

Rapporteur : Catherine Desmonts

○ Mouvement de personnel

- En réponse aux demandes de Saint Lo Agglo de lui mettre à disposition du personnel communal pour assurer certaines tâches en + de celles prévues dans les conventions de MAD (mises à disposition) vues en décembre 2021.

Tâches MAD : assurer le réchauffage des repas, le service et le ménage des repas du midi du centre de loisirs, ; les mercredis, les semaines des petites vacances scolaires et les vacances d'été.

Ces heures seront réparties entre 2 agents.

7) Bilan commission Culture

Rapporteur : Mélanie Lebouteiller

En l'absence de Mélanie, Anne Lamoureux et Emilie Delangle expliquent

Le début de saison a bien démarré, notamment F. Morel et le film « immersion » en direction des enfants. L'actrice était présente pour échanger avec les collégiens. Cependant, le théâtre du Préau, il faut se poser la question de continuer. Ce n'est pas forcément adapté à la population. La communication est quasi nulle puisque les affiches sont reçues la veille.

Une demande de remplacer le matériel obsolète de la salle est faite. D'autant plus que 50% peut être pris en charge par la région. Ce qui éviterait la location de matériel plus performant.

8) Décisions du maire au titre de la délégation consenties par le conseil municipal

Rapporteur : Monsieur le Maire

9) Dates à retenir

- Vœux de Monsieur le Maire : annulé

- 18/01/2022 => Conseil municipal : Séminaire concernant la politique du mandat + autorisation dépôt de subventions

10)- Questions diverses

- Les détecteurs de l'école et centre technique revoir le réglage.
- Les décors de Noël seront enlevés le 20 janvier avec une nacelle.
- Stéphane Duroy, Beaucoudray semble démotivé : sans voiture + sans matériel
- SDEM : changement horloges, points définis restant allumés (carrefour) pour la sécurité, de 05h à 23h. Eclairage près du camping à conserver.
- Eglise de Pleines-Œuvres : éclairage ? 2 spots éclairent très fort. A revoir peut-être. Cependant ne dure qu'une semaine dans l'année, à la période de Noël. Commande programmée à distance. Coffret à côté du poteau EDF.
- PF : Eclairage entre MARPA et Eglise à maintenir
- Les travaux entre les 2 écoles primaires à Tessy : Boutté commencerait semaine prochaine. Le chantier sera balisé mais il y aura bruit pendant les cours.
- Nous avons reçu une carte de vœux : Mme Gourault, ministre.
- Le bulletin municipal est en cours de finalisation. Impression fin janvier. Distribution : février